

Déclaration d'Alger

« L'Aboutissement à l'égalité des genres est une partie intégrante des droits de l'Homme »

Issue de la conférence « la participation effective et durable de la femme dans les assemblées élues »

Alger 11 décembre 2013.

Nous, parlementaires femmes et hommes, participantes et participants du monde entier à la Conférence Internationale sur « La Participation effective et durable de la Femme dans les assemblées élues », organisée pour la 1ère fois en Algérie du 10 au 11 décembre 2013 par les deux chambres du Parlement Algérien, avec la participation du Ministère des Affaires Etrangères et la collaboration du Programme des Nations Unies pour le développement et l'ONU Femmes pour examiner les meilleurs moyens à la promotion de la participation de la femme dans la vie politique, à toutes les tribunes et au niveau des centres de décisions et des législations politiques, économiques, sociales, culturelles et sécuritaires.

Nous remercions l'Algérie, à travers son peuple, son Président dont nous saluons la détermination politique à renforcer la place de la femme algérienne dans la vie publique ainsi que son parlement et son gouvernement. Nous la félicitons également d'avoir été élue récemment au Conseil des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies et d'avoir réalisé les Objectifs du Millénaire du développement avant terme.

Cette conférence coïncide avec la célébration de la Journée des Droits de l'Homme et du 65^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la célébration du 20^{ème} anniversaire de la création du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme. Nous, participantes et participants, félicitons l'Algérie d'être le premier pays arabe à avoir dépassé le seuil des 30 % de représentation des femmes au Parlement, ce qui est considéré par les conventions, les déclarations et les chartes internationales comme le minimum requis d'une participation effective de la femme à la prise de décisions. En tant que citoyennes et citoyens du monde, nous considérons qu'il est fondamental d'associer le plus grand nombre possible de femmes dans la vie sociale et politique de leur pays cependant une participation faible de la femme nous préoccuperait. Ainsi, nous appelons toutes les nations à prendre les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Croyant au rôle de la femme qui lutte pour sa liberté dans le monde entier et aux principes de la liberté, de la justice, de l'égalité et de la suprématie de la loi, et de son rôle dans la protection des droits de l'Homme dans son sens global, permettant à l'être humain de jouir, sans discrimination aucune, de la liberté, de la justice et de l'égalité des chances.

Convaincus que sans la participation efficace de la femme et son implication à tous les niveaux décisionnels, il serait impossible d'atteindre les objectifs souhaités en matière d'égalité des genres, de développement et de paix.

Considérant que la participation de la femme dans la vie politique au même pied d'égalité que l'Homme est une condition de base du respect des droits de l'homme garantissant l'évolution démocratique, la justice et la participation à la bonne gouvernance.

Considérant essentiellement que l'intégration du droit des femmes dans les stratégies de développement national et la représentation des voix des femmes dans les débats nationaux et le soutien de la femme

dans le processus démocratique , la promotion des réformes constitutionnelles, législatives électorales et juridiques afin de garantir les droit de la femme à travers les lois et leur mise en œuvre.

Considérant que les luttes internes, les guerres et la colonisation sont les principales causes du recul des priorités de développement et en premier lieu la question de la femme ; et **Confirmant** de nouveau le rôle important de la femme dans la prévention et la résolution des conflits , ainsi que dans l'instauration de la paix, ce qui souligne l'importance de son implication équitable et sa pleine participation aux les efforts visant le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité et la nécessité de promouvoir son rôle dans la prise de décisions en matière de lutte contre les conflits et leur résolution .

Nous appelons l'ensemble des participants et partenaires à :

1. Ancrer les valeurs d'équité et mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et aux obstacles auxquelles elle fait face dans nos sociétés,
2. Prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'égalité effective pour la femme , lui permettant de jouir des droits et des libertés économiques et sociales à même de lui garantir une protection contre toute forme de discrimination,
3. Réformer le dispositif législatif et en premier lieu la loi fondamentale, à savoir la constitution qui stipule l'égalité entre l'homme et la femme en droits et en devoirs au titre de la citoyenneté,
4. Insérer l'approche du genre social dans toutes les politiques générales et les législations,
5. atteindre l'objectif du seuil minimum de 30 % dans le Parlement et dans l'ensemble des centres décisionnels,
6. prévoir, dans les lois fondamentales et les règlements intérieurs des partis politiques, des mesures incitatives quant à la participation de la femme en lui garantissant un seuil minimum de 30% au niveau des hautes instances des partis ,
7. Assurer une plus large représentation des femmes dans les opérations d'instauration de la paix et de la sécurité et garantir toutes les voies possibles pour la protection des femmes et des jeunes filles dans les situations de guerre et de paix,
8. Œuvrer à la base au niveau familial étant le noyau premier du processus de l'éducation et où débute l'inculcation des premières orientations de discrimination ou de l'égalité entre les enfants, garçons et filles, ensuite l'éducation et l'enseignement dans tous leurs cycles.
9. Inclure dans les manuels scolaires des programmes éducatifs permettant l'éveil de l'intelligence des élèves des deux sexes à la question du genre et œuvrer à inciter les jeunes à s'engager dans les partis politiques,
10. Mettre en place une stratégie en direction de toutes les catégories de la société, à laquelle participent tous les médias, visant à ouvrir davantage l'esprit et à corriger les préjugés et certaines mentalités à l'égard de la femme empêchant sa participation active dans la société,
11. Encourager et inciter la femme à investir la vie politique et promouvoir ses droits au niveau des directions politiques dans le poste leadership et à s'engager dans les compétitions électorales, parlementaires et locales, en lui offrant la chance sur le plan politique sociale et économique et fournir aux partis politiques des budgets et des mécanismes de soutien matériel et humain,
12. Recenser et évaluer la performance autant de la femme que de l'homme dans les assemblées élues à travers la collecte, l'analyse et la diffusion régulières des données quantitatives et qualitatives.

Nous valorisons la mise en place de réseaux mondiaux de femmes parlementaires dans différentes régions et sur cette base, nous œuvrerons à établir un réseau rassembleur aux niveaux régional et national des femmes parlementaires arabes pour la promotion et l'optimisation de leurs performances parlementaires afin de garantir un lien permanent et continu et de renforcer la diplomatie parlementaire féminine.
